

CINQ PRIMES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Toulouse Métropole propose cinq primes aux habitants pour les aider à réduire leur impact environnemental. Objectifs : accélérer la transition écologique et soutenir l'économie locale.

PRIME VÉLO €

POUR QUOI ?

L'achat, la transformation ou la location d'un vélo classique, pliable ou cargo, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion.

POUR QUI ?

- les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal par part inférieur à 35 052 €. Un seul vélo par habitant,
- les entreprises et les associations de la Métropole de moins de 50 salariés (siège social et activité sur la Métropole). Jusqu'à trois vélos par entreprise.

QUEL MONTANT ?

- pour les particuliers : 40 € pour la location, de 100 à 600 € pour l'achat*,
- pour les professionnels : de 500 à 1000 €.

PRIME SOLAIRE €

POUR QUOI ?

L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, en ombrière ou au sol, d'une puissance de 1 à 300 kWc, sur un bâtiment de plus de deux ans. Condition : faire appel à un professionnel labellisé RGE QualiPV.

POUR QUI ?

- les habitants majeurs de Toulouse Métropole,
- les entreprises dont les locaux se situent sur le territoire de Toulouse Métropole.

QUEL MONTANT ?

25% du montant HT de l'installation, 15 000 € maximum.

PREMIER PAS :

Évaluer le potentiel solaire de votre toiture sur : toulouse-metropole.insunwetrust.solar

PRIME VÉHICULE + PROPRE €

POUR QUOI ?

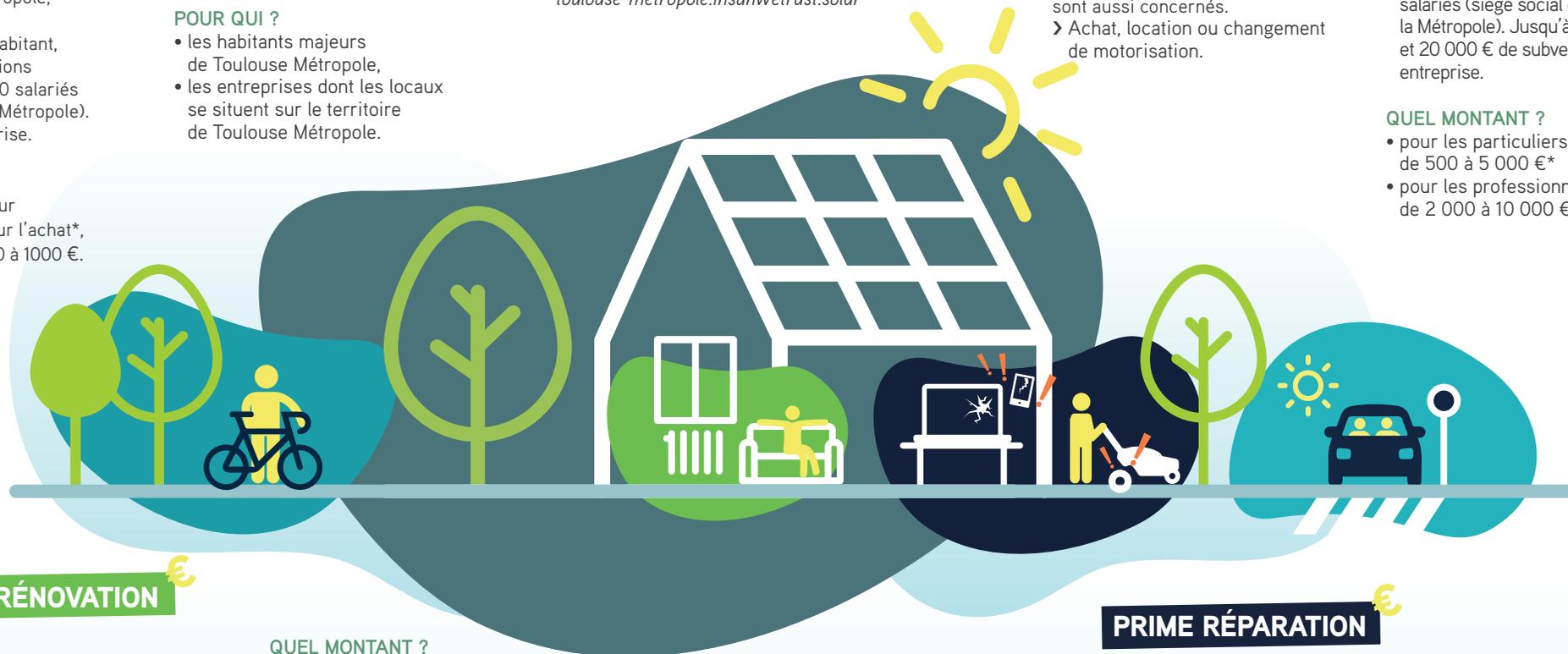
Remplacement d'un véhicule polluant (vignette Crit'Air 4, 5 ou non classé) par un véhicule classé Crit'Air 0 ou 1. Pour les revenus fiscaux par part inférieur à 13 489 €, les véhicules thermiques d'occasion Crit'Air 1 ou 2 sont aussi concernés. > Achat, location ou changement de motorisation.

POUR QUI ?

- les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal par part inférieur à 35 052 €. Un seul véhicule par habitant,
- les entreprises et les associations de la Métropole de moins de 50 salariés (siège social et activité sur la Métropole). Jusqu'à trois véhicules et 20 000 € de subventions par entreprise.

QUEL MONTANT ?

- pour les particuliers : de 500 à 5 000 €*.
- pour les professionnels : de 2 000 à 10 000 €*.



PRIME ÉCO-RÉNOVATION €

POUR QUOI ?

La rénovation énergétique de votre logement principal.

POUR QUI ?

Les habitants de Toulouse Métropole (maison individuelle ou appartement en copropriété).

QUEL MONTANT ?

La prime rénovation (40% d'économies d'énergie) : 1 000 €
+ la prime BBC (Bâtiment Basse Consommation) :
3 500 € pour des travaux < à 40 000 € TTC
ou 5 000 € pour des travaux > à 40 000 € TTC
+ bonus matériaux bio-sourcés (chanvre, bois, laine, etc.) : jusqu'à 2 500€

PREMIER PAS :

S'adresser au guichet unique Renov' de Toulouse Métropole (ancien Espace Info-Énergie).

PRIME RÉPARATION €

POUR QUOI ?

La réparation d'appareils usagés : électroménager, téléphone, appareil photos, outillage, horlogerie, cordonnerie.

POUR QUI ?

Les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal inférieur à 35 052 € par part.

QUEL MONTANT ?

30% du montant HT de la réparation, (100 € maximum). Une réparation par an.

PREMIER PAS :

Rechercher un artisan du réseau des « Repar'acteurs » : annuaire-reparation.fr

* 40% du montant HT maximum